

DATE DE PUBLICATION : 15 Avril 2024

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au chef de service CTPE de Dijon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Laurent FRAISSE le 15 mai 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, délégation est donnée à Mme Nathalie BODILIS, responsable du Service des Entreprises à la succursale de Dijon, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Amélie BERGERET et à Mme Emmanuelle MEIGNAN, adjointes au responsable de service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Service des Entreprises.

Mme Nathalie BODILIS et, en cas d'empêchement, Mme Amélie BERGERET et Mme Emmanuelle MEIGNAN, reçoivent notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants de la zone de compétence de la succursale, conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Dijon, le 10 Avril 2024,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté